

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 7 mars 2024****Présents**

<b>Exécutif</b>	MM.	Alain Corthay Marc Jaquet	maire adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
<b>Bureau du Conseil</b>	MM.	David-Peter Lê Christophe Berthelet Denis Jotterand	président Vice-président secrétaire du Bureau
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Ania Schwab, Valérie Sella	Line Müller, Paola Sanz Velasco,
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, Yannick Dupraz, Didier Martin, Stéphane Morand	José Burgos, Enrico Castelli,
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<b>Procès-verbaliste</b>	Mme	Emmanuelle Maia	
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mme	Simona Korff	conseillère municipale

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024
  2. Communications du Bureau du Conseil
  3. Communications de l'Exécutif
  4. Rapports des commissions
  5. Divers.
-

**Le Président** ouvre la séance à 20h15 et annonce les personnes excusées.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2024 est approuvé avec remerciements à son auteur.

## 2. Communications du Bureau du Conseil

- a) **Le Président** rappelle que tous les élus ont reçu les dernières décisions de l'assemblée générale de l'ACG, pour lesquelles ils n'ont pas communiqué d'opposition, à savoir :
- Décision du 28.2.2024 concernant la subvention d'investissement de 5,4 mios supplémentaires pour la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culturel de Châtelaine), délai d'opposition au 18.4.2024 ;
  - Décision du 15.2.2024 concernant l'attribution, par le Fonds intercommunal (FI), d'une subvention d'investissement de 3 mios destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle, délai d'opposition au 21.3.2024.
- b) **Le Président** se réjouit de voir que les lumières fonctionnent de nouveau au centre du village, après une année et demie. Les habitants sont contents.

## 3. Communications de l'Exécutif

### a) Éclairage centre du village

**Le Maire** explique que les grands mâts de l'espace intergénérationnel devraient être mis en service fin mars, les livraisons de l'ensemble des fournitures électriques ayant nécessité plusieurs mois d'attente.

### b) La Poste

La Commune diffusera prochainement un tout-ménage concernant la fermeture de l'office postal et l'ouverture de la filiale en partenariat à la crêperie. La Poste publiera demain un communiqué de presse qui pourrait être relayé par Léman Bleu, la Tribune de Genève, le GHI, etc.

Nicolas Baltassat et **le Maire** avaient évoqué l'idée de marquer le coup lors de la fermeture définitive de l'office postal, le 28.3.2024. Les habitants qui avaient à l'époque manifesté pour le maintien de cet office étaient moyennement enthousiastes à cette idée, qui n'avait peut-être pas beaucoup de sens. **Le Maire** s'est aussi entretenu avec le buraliste, qui tournera une dernière fois la clé à 18h ce jour-là. Si les possibilités restent ouvertes, les Autorités communales imaginent plutôt ne pas organiser d'événement particulier. Les habitants qui le souhaiteraient pourront aller témoigner leur sympathie au buraliste le 28.3.2024 en fin de journée.

**Nicolas Baltassat** y réfléchira.

**c) Autorisations de construire****Covéry 23-25 (Mme Boujon) :**

La Commune a reçu une opposition concernant le risque non négligeable d'altérer la qualité de l'arbre monumental qui se trouve dans la cour et qui, selon les signataires, n'a pas été suffisamment dessiné sur la demande d'autorisation. La couronne de l'arbre serait beaucoup plus large que celle qui figure sur les plans. Le risque est qu'en aménageant des places de stationnement trop près, la pérennité de cet arbre serait mise en danger. L'OCAN devrait s'emparer de ce dossier et rendre son préavis. Mme Boujon devra probablement revoir l'emplacement et le nombre de places de stationnement.

**Courtis 19 (Realitim) :**

Là aussi, il y a eu passablement d'oppositions à ce projet, tant par rapport à ses impacts sur le quartier et pour ses habitants, les impacts des travaux ou du bâtiment dans un environnement de villas. Entre-temps, les architectes ont contacté les Autorités suite au préavis négatif rendu par la Commune. Un rendez-vous a été fixé au 21.3.2024. Les Autorités relayeront les préoccupations de la Commune et des habitants qui pourraient tout à fait solliciter, de leur côté, une rencontre avec les architectes.

**d) Personnel**

L'Exécutif devra malheureusement se séparer d'un collaborateur ; la fin de ses rapports de service lui a été signifiée pour le 31.5.2024. Les magistrats, qui continueront à le soutenir, espèrent sincèrement que cette décision lui permettra malgré tout de rebondir positivement.

**e) Défibrillateurs**

Pour faire suite à la question de Simona Korff lors de la dernière séance du conseil concernant l'absence de défibrillateurs dans les hameaux, Michel Vazquez a recherché les articles de loi et recommandations cantonales.

**Coranda Pierrehumbert** indique que la directive cantonale recommande d'installer ceux-ci en fonction du volume de visiteurs. En effet, le canton considère que c'est aussi à travers ce volume qu'il y a le plus de chances de trouver des personnes sachant utiliser un défibrillateur et susceptibles d'apporter une aide adéquate en cas de problème. Il faut également préciser que le coût de chaque appareil est de pratiquement Fr. 5'000.-. De plus, tout défibrillateur doit être posé dans une armoire raccordée à l'électricité et être à l'abri du froid pendant l'hiver. Un contrôle visuel hebdomadaire doit être effectué afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil et des électrodes.

Les autorités ont fait le choix d'équiper les lieux où la population se rassemble (centre intergénérationnel, salle communale, CSR). Et la Commune est en relation avec le réseau des First Responders (application *Save a Life*).

Par rapport à la réglementation en vigueur, aux recommandations cantonales et aux mesures mises en place jusqu'à présent, l'Exécutif estime que les besoins de la commune sont couverts. À priori, des défibrillateurs ne devraient pas être installés dans chacun des hameaux. Le problème est le même pour certains endroits du village, aussi éloignés du centre.

**f) CSR**

Selon le point de situation fait avec le bureau Bugna concernant l'étude pour la transformation du terrain A, la dépose de la demande d'autorisation est à bout touchant. Des premiers sondages sur la pollution des terrains ont été réalisés. Les terres sont faiblement polluées sur le pourtour ; la question de la gestion des terres polluées et la réutilisation d'une partie en bordure du terrain ou ailleurs sera étudiée dans un deuxième temps. Une première inspection des collecteurs en bordure de terrain a révélé que ceux-ci sont, comme les drains, complètement bouchés. Des inspections complémentaires seront effectuées en parallèle à la préparation de la demande d'autorisation. Le crédit d'investissement sera certainement soumis au vote du conseil en juin 2024 ; à ce moment-là, la Commune aura déjà reçu les retours d'une partie des services cantonaux et identifié les éventuelles plus-values induites. Pour mémoire, l'estimation pour cette transformation du terrain A s'élevait à 2.1 mios (inclus le crédit d'étude voté de Fr. 95'000.- TTC).

Au moment de la construction des terrains de foot, le canton avait imposé le système d'éclairage actuel, soit deux grands mâts et quatre petits. Ce n'était pas la volonté initiale de la Commune lors du projet de construction. Cet éclairage vieillit très mal et les grands mâts, bien que réparés, ne correspondent plus aux normes de sécurité. Selon l'estimation qui avait été faite il y a deux ou trois ans, les coûts des travaux s'élèveraient à environ Fr. 798'000.-, dont Fr. 84'000.- de crédit d'étude. Les architectes ont été chargés de réactualiser cette estimation. Il s'agirait de réétudier tout le système d'éclairage, de désactiver les grands mâts et d'en installer douze, plus petits et équipés de led. Il faudra parfois aussi refaire les bases des mâts.

Les architectes viendront expliquer le projet de rénovation des éclairages du CSR lors du Conseil municipal du 16.5.2024. Les élus pourront ainsi leur poser toutes leurs questions. Le crédit d'étude sera voté à une date encore à déterminer.

**Enrico Castelli** demande s'il s'agirait de deux crédits séparés. Et les travaux seraient-ils coordonnés ?

**Coranda Pierrehumbert** explique que l'architecte, qui connaît bien le CSR, a recommandé de dissocier la transformation du terrain A et la transformation des éclairages, cette dernière pouvant impliquer des modifications du positionnement des mâts. La demande d'autorisation pour la transformation du terrain A et le vote du crédit de construction idoine interviendront en premier. Le crédit d'étude relatif à la transformation des éclairages pourrait être soumis au vote du conseil dans le même temps. La Commune espère pouvoir démarrer les travaux sur le terrain A en octobre prochain et, dans l'intervalle, déposer la demande d'autorisation pour la transformation des éclairages afin de poursuivre avec ces travaux, ce qui permettrait de réaliser des économies d'échelle. Les travaux de transformation du terrain A devraient durer environ sept mois et les infrastructures être remises à disposition au printemps prochain.

Sur une question de **José Burgos**, **Coranda Pierrehumbert** explique que les travaux de transformation du terrain A sont plus longs à réaliser en hiver. L'idée serait donc de débiter ceux-ci en octobre et de les terminer au printemps.

**José Burgos** s'inquiète par rapport à la période de compétition.

**Le Maire** rappelle que les deux autres terrains (B et C) seront à disposition pendant cette période, ainsi que le terrain synthétique de la Californie.

**Coranda Pierrehumbert** précise qu'il faudra se coordonner d'une façon ou d'une autre, au même titre que pour le terrain du FC St-Paul qui sera rénové d'avril à juin prochain. Le planning est encore à préciser.

**José Burgos** relève le casse-tête que représenterait l'absence d'éclairages pendant la période hivernale.

**Coranda Pierrehumbert** répète que la planification sera à coordonner avec les architectes, le club et la Commune. Elle en parlera lors de la séance du Conseil du CSR, la semaine prochaine. Il serait bien de terminer ces travaux avant la fin de la législature, pour ne pas laisser des dossiers en suspens.

**Marc Jaquet** ajoute que les architectes espèrent pouvoir reprendre les mâts, mais rien n'est sûr.

**Le Maire** souligne que si les éclairages lâchaient maintenant, il n'y aurait plus de lumière sur les terrains pendant une année. Avec le crédit d'étude et la demande d'autorisation entrée en force, la Commune pourrait entreprendre ces travaux dès que nécessaire. D'où l'importance d'avancer sur ce dossier.

Le club et José Burgos seront invités au prochain rendez-vous avec les architectes afin d'évoquer les aspects pratiques, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

#### g) Éclairages intérieurs de la Mairie

**Marc Jaquet** indique qu'après un premier devis transmis par un électricien, l'Exécutif s'est finalement tourné vers un éclairagiste, qui connaît bien mieux ces questions et problématiques. L'étude a été transmise aux commissions BARA et DEC. Le coût des travaux, qui s'élève à Fr. 57'000.-, fera l'objet d'un crédit d'investissement qui sera soumis au vote du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

**Coranda Pierrehumbert** ajoute qu'outre la prime Eco21 des SIG sur les économies d'énergie, la Commune pourra solliciter une subvention du fonds des collectivités publiques d'environ 15 %. Les éclairages intérieurs de la mairie, qui datent de 1989, n'ont pas été rénovés depuis.

#### h) Voyage du Conseil municipal

Le voyage de fin de législature du Conseil municipal aura lieu du 5 au 8.9.2024, conclut **Marc Jaquet**. Ce point sera évoqué par Enrico Castelli sous le point divers.

#### i) Prochaines élections municipales

**Marc Jaquet** explique que plusieurs personnes ayant demandé un petit point sur les prochaines élections, il proposera aux élus un tour de table sous le point divers afin de connaître les intentions de chacun pour la législature 2025-2030.

## 4. Rapports des commissions

### a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

**Christophe Berthelet**, qui indique que le PV n'a pas encore été rédigé, résume les points qui étaient à l'ordre du jour de la séance de mardi.

Routes :

- Chemin de la Garmaise : l'entreprise Burgdorfer a été relancée.
- Carrefour routes de Bellebouche/de Covéry : concernant ce carrefour, qui suscite par mal d'accidents, l'OCT proposera plusieurs possibilités de sécurisation du site.

Cimetière : les derniers points sont en cours de finalisation avec M. Lacroix ; les soumissions partiront prochainement.

- ☑ Étude sur les lots communaux : la DEC et la BARA se réuniront le 26.3.2024 pour prendre connaissance des conclusions de cette étude. L'ensemble des élus, qui ont tous reçu un e-mail, sont invités à participer à cette séance qui aura lieu à 18h30 à la Mairie.
- ☑ Mobilitri : une séance aura lieu en avril entre les communes partenaires concernant l'avenir de Mobilitri.
- ☑ La voirie a refixé les poteaux sur la parcelle où les chiens se promènent, à Sionnet (chemin des Étremlés).

#### b) **Cohésion sociale & Culture (COSC)**

**Valérie Sella** donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 12 février dernier.

- ☑ Le prochain atelier informatique à l'intention de toute la population meynite sur le thème « Naviguer sur l'application TPG ou CFF » se tiendra à la salle des sociétés le mardi 26 mars de 18h à 19h30.
- ☑ Nous avons finalisé l'organisation de la prochaine sortie des aînés du 23 mai prochain.
- ☑ Et au vu du succès des précédentes tombolas culturelles, nous réitérerons l'expérience pour la saison 2024-2025.

#### c) **Développement durable, Environnement & Communication (DEC)**

**Line Müller** donne lecture du rapport de **Simona Korff**, excusée.

La commission s'est réunie une fois le 13 février 2023.

- ☑ En début de séance, Dorinda Phillips de Zero Waste Switzerland Genève est venue faire le point sur les actions menées à Meinier et nous proposer plusieurs pistes d'actions pour la suite. Elle a également présenté les chiffres pour la commune depuis 2005. Nous avons diminué nos déchets incinérés de 310 kg/habitant en 2005 à 223 kg/habitant en 2022, sachant que les objectifs cantonaux sont d'atteindre 160 kg par personne d'ici 2025.
- ☑ Une partie de la séance a été dédiée à passer en revue le plan d'actions détaillé de notre Agenda 2030 communal mis à jour par Boris Aellen. Une relecture de l'Agenda 2030 a été effectuée par Coranda Pierrehumbert, qui sera ensuite revu par Pierre Olivier, notre mandataire.
- ☑ Un sous-groupe de travail a été constitué pour préparer notre prochain événement sur la Charte des jardins qui se déroulera le 25 avril 2024.
- ☑ Dans le cadre de la campagne de communication du plan climat cantonal (COCLICO), Simona Korff s'est rendue le 13 février à la présentation des nouveaux outils mis en place pour cette campagne et les possibilités de collaboration offertes aux communes. La commission est en lien avec l'équipe organisatrice du vide-greniers pour proposer une animation le 8 juin 2024.
- ☑ Enfin, le 15 février, Simona Korff et Line Müller se sont rendues à l'atelier Communes & climat sur les plans climat communaux. L'occasion de voir comment la commune de Versoix et la ville de Carouge ont mis en œuvre leurs plans climat, et d'apprendre comment le canton de Vaud accompagne les communes dans l'élaboration de plans climat communaux. Un thème très utile pour la commission qui est justement en phase de finalisation de l'Agenda communal 2030.

**d) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)**

**Ania Schwab** donne lecture de son rapport.

La commission EJC s'est réunie les 6 février et 4 mars derniers.

- Le retour sur la distribution des cadeaux de Noël est très positif.
- Les TSHM ont sollicité une rencontre le 29 février avec les autorités. Celle-ci s'est avérée très constructive, les problèmes rencontrés les vendredis soir semblent s'être aplanis.
- Le repas avec les enseignants est prévu le 30 avril.
- La commission prépare les promotions, dont nous ne connaissons pas encore le thème.
- La sortie ados est prévue le 21 septembre.

**e) Finances (FIN)**

**Enrico Castelli** annonce que la FIN ne s'est pas réunie.

**f) Manifestations, Sport & Évènements (MASE)**

**Sylvie Barbat** donne lecture de son rapport.

La commission s'est rencontrée le 27.2.2024.

- Lors de cette séance, nous avons fait un bref retour sur la soirée des Vœux du Maire.
- Nous avons également abordé les préparatifs du 1<sup>er</sup> août.
- Pour finir, les membres ont sélectionné deux destinations à choix qui vous seront présentées lors du point 5.

**4. Divers****a) Voyage du Conseil municipal**

**Enrico Castelli** rappelle que, comme il est de tradition, les détails sur les destinations proposées ne seront pas dévoilés ce soir. Les dates retenues pour ce voyage, auquel les conjoints et partenaires sont également conviés, sont du 5 au 8.9.2024.

**Enrico Castelli** a pris contact avec une agence de voyages afin d'étudier les aspects logistiques et transports. Deux destinations sont proposées :

- Portugal (Porto et sa région), trajet en avion.
- Italie (Bologne et sa région), trajet en train.

Une fois que le Conseil municipal aura choisi la destination, ce soir, le programme pourra être finalisé et les réservations prises.

**Coranda Pierrehumbert** rappelle que les coûts du voyage pour les conjoints sont en partie financés par la part des jetons de présence qui est retenue à ces fins aux élus.

Montant qui est restitué aux Conseillers municipaux dont les conjoints ne viendraient pas, ajoute **le Maire**.

**Yannick Dupraz** demande si les deux destinations pourraient être rejointes par le train.

**Enrico Castelli** indique que le trajet en train pour Porto serait excessivement long. Déjà pour Bologne, il n'y a pas de train direct. Pour arriver à la mi-journée en Italie, le groupe partirait vers 5h du matin de Genève. Sans compter les risques de grève, dont il faudra tenir compte.

Sur une demande de précision de **Coranda Pierrehumbert, Enrico Castelli** explique que le programme, comme les précédentes éditions, prévoira des moments culinaires, des explorations dans la région, des activités ludiques et culturelles.

**Le Président** propose aux élus (Exécutif et Président du CM y compris) de voter pour la destination de leur choix :

- **Bologne** : 6 voix pour.
- **Porto** : 13 voix pour.

**Enrico Castelli** s'attellera, avec la commission, à finaliser le programme. Un e-mail d'inscription sera rapidement adressé aux élus, afin d'aller de l'avant avec les réservations.

Avec l'investissement que **Yannick Dupraz** met dans la DEC et ce qu'il représente dans la commune, par éthique et principe, il ne peut voyager en avion.

**Nicolas Baltassat** aimerait aussi dire que son vote était vraiment motivé par un moyen de déplacement. Lorsqu'il s'est présenté sur sa liste, il parlait de la mobilité et de son engagement personnel. Au-delà de ça, il se sent aussi un peu représentant d'un certain nombre de voix. Il est donc important pour lui d'éviter de prendre l'avion.

**Le Maire** pense que l'on peut effectivement se questionner, éthiquement parlant. En même temps, ce serait dommage que les Conseillers municipaux ne partent pas tous, après avoir partagé cette belle aventure pendant cinq ans. Terminer celle-ci sur un voyage laisse toujours de bons souvenirs.

**Coranda Pierrehumbert** explique que la question d'une compensation pour un trajet en avion, quelle qu'elle soit, s'est posée. Mais les élus n'étaient pas unanimes sur cette manière de se donner bonne conscience. Que les intéressés n'hésitent pas à proposer des idées, comme la création d'un fonds pour une contribution concrète en faveur de la biodiversité.

En même temps, rappelle **Christophe Berthelet**, le Conseil municipal ne part pas tous les week-ends en avion. Une fois sur cinq ans, cela ne tuera pas non plus la planète.

**Boris Aellen** en reste sans voix. Cela fait quatre ans que les élus travaillent sur des économies qui ne servent à rien, comme le remplacement des éclairages. Partir en avion, il ne comprend pas.

**Le Maire** respecte les avis de tous. Il est très fier de ce que la commune a entrepris en cinq ans. De belles économies ont été réalisées à de nombreux niveaux. L'un dans l'autre, Meinier en a sûrement fait beaucoup plus que d'autres communes. Les autorités ont le droit de passer un bon moment ensemble pour finir ensemble cette législature.

**Paola Sanz Velasco**, qui siège à la DEC, soutient depuis le début le lien à la nature, un lien qui n'est pas fondé sur la peur. Elle ne rejoint donc pas ce discours de peur. Pour elle, le problème n'est pas de prendre l'avion. Le problème, c'est que les gens n'ont pas de lien avec la nature. Si l'on n'a pas d'empathie avec la nature, faire des économies et ne pas prendre l'avion ne sert à rien, car cela ne crée pas de changement sur la nature même du problème. En tant que membre de la DEC, elle est très heureuse de tout ce qui a été fait pendant ces dernières années : conscience de la biodiversité, conscience chez les enfants, lien à la nature. Mais elle ne soutient pas la peur. C'est pour cela qu'elle a voté pour l'avion.

**Stéphane Morand**, qui ne souhaite pas non plus voyager en avion, cherchera des alternatives pour rejoindre le groupe en train, quitte à ce que cela lui prenne plus de temps.

**b) Législature 2025-2030**

**Marc Jaquet** propose un tour de table afin que les élus fassent part de leurs intentions pour la prochaine législature. Tou·te·s les élu·e·s expriment leurs intentions à ce jour.

**c) Route de Gy 28**

**Sylvie Barbat** et Ania Schwab ont été mises en porte-à-faux par des locataires du 28, route de Gy, suite à une séance de la FIM. Ces habitants étaient dans l'incompréhension et mécontents que la FIM ne garantisse pas aux anciens locataires des loyers modérés. Ce serait apparemment contraire à ce qui avait été annoncé initialement. À chaque fois que le Conseil municipal a eu une séance avec la FIM, Marc Michela, son Président, a répété que la fondation ferait en sorte que les loyers soient modérés. Elle souhaiterait donc un éclaircissement. Car certains locataires habitent dans cet immeuble depuis vingt ans, trente ans et plus. Ils ont l'impression d'être spoliés. S'ils étaient conscients d'une petite augmentation, il semble que la FIM ne pourrait garantir, sur les 18 logements actuellement occupés, que tous les anciens locataires bénéficieront d'un loyer modéré.

**Le Maire** relève que les locataires réagissent auprès des mauvaises personnes. Ils peuvent contacter la régie pour plus d'informations, auprès de laquelle ils doivent d'abord se réinscrire en fournissant des indications sur leurs revenus et fortune. La FIM a promis un appartement aux locataires qui occupent depuis un certain temps leur logement avec, idéalement, un loyer proche de leur loyer actuel. Cela ne sera pas forcément évident, car les nouveaux appartements seront soumis à deux régimes : régime LDTR avec une augmentation de quelques centaines de francs par rapport aux loyers actuels, mais malgré tout des loyers hors concurrence dans la région, et des loyers libres qui seront proposés aux personnes ayant une plus grosse capacité financière. Il n'est pas évident de trouver le bon nombre de pièces et le bon appartement en fonction du nombre de locataires et de leurs capacités financières. La FIM essaiera de faire au mieux. Mais quoi qu'il arrive, que les appartements soient sous le régime LDTR ou libre, les loyers n'auront rien à voir avec des loyers libres privés. Les loyers, bien que devant correspondre au plan financier, resteront raisonnables. De plus, certaines personnes auront, selon leur situation, droit à une aide au logement. Chaque situation sera étudiée individuellement. Les anciens locataires doivent se rendre compte qu'ils quitteront des appartements datant de 1957, mal insonorisés et isolés, avec des pièces de 9 m<sup>2</sup>, pour des appartements spacieux, avec d'excellentes performances énergétiques et une qualité de vie qui n'aura rien à voir avec l'actuelle. Leur offrir ce genre d'appartements aux loyers proposés, n'importe qui se jetterait dessus. Si les futurs loyers seront plus élevés, ils le seront bien moins que ce que l'on trouve actuellement en loyer libre sur le marché genevois.

**Le Maire** suggère à Sylvie Barbat et Ania Schwab de renvoyer ces locataires vers la régie, auprès de qui ils pourront déposer leur dossier avec leurs capacités financières. La régie et la FIM géreront les attributions en fonction des appartements LDTR et en loyer libre. De plus, si les coûts de construction devaient prendre l'ascenseur, les loyers seraient aussi un peu plus élevés. La FIM trouvera des solutions pour aider ces locataires inquiets.

**Sylvie Barbat** pense que les inquiétudes des locataires, au départ, étaient l'impact des futurs loyers.

**Le Maire** rappelle que Marc Michela a, lors de cette séance, donné des exemples de loyers en LDTR et loyer libre pour des 3 et 4-pièces. Il faut que ces locataires s'inscrivent rapidement à la régie.

Ces personnes ne voudraient surtout pas quitter la commune, souligne **Sylvie Barbat**.

**Le Maire** répète qu'il n'y aura pas de loyer libre équivalent dans la région. La FIM fait de gros efforts sur son plan financier. Chaque situation sera prise en compte et il sera fait au mieux.

**Coranda Pierrehumbert** souligne que les locataires ne seront pas chassés de chez eux, ils seront relogés et les loyers seront modérés en fonction des capacités financières de chacun.

Ces locataires doivent s'adresser à la FIM ou à la régie, pas aux élus, redit **le Maire**.

**Boris Aellen** trouve très important d'écouter ce que ces gens ont à dire, même s'ils ne s'adressent pas aux bonnes personnes. Il essaie de se mettre à leur place, dans la situation actuelle et avec la crise du logement à Genève. Une augmentation de loyer, même modeste, serait déjà trop par rapport à ce que certains gagnent. Le problème de cette situation, c'est l'inconnu. Il ne comprend pas pourquoi la FIM n'a pas été voir chaque personne.

Cela a été fait, confirme **le Maire**. Beaucoup se sont vu proposer en priorité des appartements qui se libéraient, au centre du village. Aucun n'a voulu déménager. Les personnes dont le loyer serait trop élevé par rapport à leur rente AVS et deuxième pilier pourront solliciter le moment venu le SPC (Service des prestations complémentaires) par l'intermédiaire de la coordinatrice sociale, Heidi Gusset.

**Boris Aellen** souligne à nouveau l'importance d'accompagner ces personnes qui font face à l'inconnu. Car ces gens se retrouvent un peu pris en otage avec des appartements beaucoup plus chers.

**Le Maire** répète que depuis trois ans, la FIM tient des séances, explique le fonctionnement, donne des garanties. Ces locataires ne trouveront jamais ailleurs des logements aussi bien et des loyers aussi compétitifs.

**Enrico Castelli** reconnaît que les craintes sont fondées et légitimes face à ce changement de situation. Depuis le début, la FIM a organisé des séances, contacté individuellement les concernés. Ce travail se poursuivra avec la volonté très forte de s'engager sur les trois axes cités par Coranda Pierrehumbert : ne chasser personne, offrir des loyers en fonction des capacités financières de chacun et reloger tout le monde. Prévoir un chantier en deux temps, si cela compliquera les choses et générera des coûts, avait pour raison principale de permettre aux Meinites de rester dans la commune. C'est la démonstration d'un engagement et d'un investissement à la fois financier, technique, logistique. L'on ne peut reprocher à la FIM de ne pas se préoccuper des locataires. De plus, ce projet est encore en évolution. Tous les plans ne sont pas finalisés, les loyers n'ont pas été fixés. Il faut avoir un peu de patience. Le moment venu, les personnes pourront être entendues cas par cas et le réseau institutionnel apporter des aides.

#### d) **Route de Bellebouche**

**Paola Sanz Velasco** a été interpellée par certains voisins concernant la route de Bellebouche (tronçon depuis la route de Covéry jusqu'à la route de Thonon), un problème qu'elle avait déjà rapporté devant le conseil. La matière du Salève qui avait été utilisée pour boucher les accotements a disparu ce qui, vu l'étroitesse de la chaussée, représente un danger, notamment pour les cyclistes.

**Marc Jaquet** confirme que les véhicules mordent sur les bordures compte tenu de l'étroitesse de la chaussée, ce qui enlève à chaque fois de la matière. Mais un élargissement de cette route, qui faciliterait les croisements, pousserait de facto les véhicules à accélérer.

**Christophe Berthelet** précise que le bord des routes n'appartient pas à la commune.

**Paola Sanz Velasco** souligne l'importance de trouver une solution, compte tenu de la dangerosité de cet axe limité à 80 km/h fréquenté aussi par des cyclistes.

**Enrico Castelli** indique que la route de Bellebouche figure dans le plan directeur du réseau cyclable qui est aux mains du Grand Conseil. Il fournira le lien de ce catalogue de mesures à Paola Sanz Velasco.

**Denis Jotterand** explique que les propriétaires ont été tolérants. Les routes sont étroites mais les véhicules de plus en plus lourds et larges. On ne résoudra pas le problème en remettant de la matière du Salève ou du béton.

**Le Maire** rappelle que de la matière du Salève a été mise sur la montée du Carre d'Aval pour permettre aux véhicules de se croiser. Or les gens ne ralentissent pas, mais débordent sur les accotements. C'est un problème inextricable.

**Marc Jaquet** ajoute que la fin de l'automne et l'hiver, très humides, ont grandement abîmé les chaussées entre le 15 octobre et le 15 janvier. Certaines routes sont en train de se dégrader, les accotements ayant été endommagés ; la voirie a déjà bouché des nids-de-poule, mais l'eau s'est infiltrée.

**Le Président** suggère de renvoyer ce sujet à la BARA.

e) **Incivilités**

**Denis Jotterand** relève que la commune a été pas mal occupée par les incivilités, lors de cette législature. La semaine dernière encore, à la sortie du restaurant, une agression armée s'est produite au parking du Chat. Or de nombreuses sociétés meynites utilisent les locaux communaux et les gens récupèrent ensuite leur véhicule dans ce parking. La Commune a-t-elle demandé un renfort ou des contrôles aux APM ou à la police cantonale ?

**Le Maire** répond que concernant l'agression évoquée, les enregistrements des caméras ont été transmis à la police cantonale, et l'enquête est en cours. Il est malheureusement impossible de prévenir de tels actes qui peuvent arriver n'importe quand et n'importe où. Il n'y avait jamais eu un problème comme celui-là au parking du Chat. En lien avec quelques incivilités récurrentes, la FIM proposera sans doute l'installation de caméras supplémentaires. Heureusement, de tels faits sont encore rares dans la région. Il faut espérer qu'ils le resteront, sans pour autant tomber dans la psychose.

**Denis Jotterand** suggère d'adapter un peu les horaires des APM pour des patrouilles préventives, le soir.

f) **Bancomat**

**Ania Schwab** demande si le futur bancomat offrira aussi la fonction de dépôt d'argent, en plus des retraits.

**Le Maire** confirme que la Commune a demandé cette possibilité. La demande d'autorisation n'a pas encore pu être déposée, car la banque a besoin d'un espace supplémentaire indépendant pour la technique. Des sondages sont en cours.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :**

**jeudi 18 avril 2024 à 20h15**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président  
du Conseil Municipal

.....

Denis Jotterand

.....

David-Peter Lê

Meinier, le 18 avril 2024 /em